



Association des Centres de Loisirs

11, avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE

PROJET ASSOCIATIF

Le présent document expose les origines et la philosophie d'action de l'ACL, ses activités actuelles et ses projets pour les prochaines années.

I UN BREF HISTORIQUE

L'association a été créée le **23 février 1911** par des instituteurs, sous le nom "*Les Amis de l'Ecole Laïque*", dans le contexte de guerre scolaire qui caractérisait la société française de cette époque.

C'est notamment pour combattre l'influence des patronages jusqu'alors organisés presque exclusivement par des organisations religieuses que l'association a été créée.

Le **27 Juillet 1944**, l'Association prend le titre de "*Société des Amis de l'Ecole Publique, Oeuvre des Garderies du Jeudi et des Vacances de la Ville de Grenoble*".

L'objectif est de défendre et de compléter l'Ecole Primaire Publique, et elle dépend entièrement de la Ville.

Son action consiste à prendre en charge les enfants en dehors des temps scolaires et de leur proposer des activités complémentaires, notamment de plein-air, mais aussi manuelles ou culturelles. Ces activités sont organisées dans différentes écoles de la Ville.

En **1969**, le nom de l'Association devient "*L'Oeuvre des Centres de Loisirs de la Ville de Grenoble*" (OCL). Ce changement correspond à l'influence grandissante, au sein du Conseil d'Administration, de personnes issues des fédérations de parents d'élèves et de la fédération des Francs et Franches Camarades, et qui souhaitent transformer l'antique "garderie" en vrai centre de loisirs éducatifs.

En **1981**, l'Association devient "*Association des Centres de Loisirs de la Ville de Grenoble*", et son objectif est d'organiser, de développer et de gérer des actions de loisirs éducatifs en faveur de l'enfance et de l'adolescence, et de favoriser la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces actions.

L'Association agit en relation avec les différents acteurs du domaine de l'enfance : école, parents, autres associations, mais devient plus indépendante du domaine scolaire que par le passé. Le mot "Association" remplace le terme d'"Oeuvre"

Enfin, en **1984**, l'association prend son nom actuel : "*Association des Centres de Loisirs de Grenoble*".

L'ancien nom de l'association pouvait laisser entendre qu'elle était, en fait, un service municipal. C'est donc à la demande de la nouvelle majorité que la référence à la Ville de Grenoble a été supprimée.

II - LE PROJET DE L'ASSOCIATION

1- OBJECTIFS EDUCATIFS ET ORIENTATIONS DE L'ACL

Extrait des statuts de l'association.

« En réponse à une nécessité sociale l'Association se fixe pour but :

D'organiser, de développer et de gérer les actions de loisirs éducatifs en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

De favoriser la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces actions.

Son action s'inscrit dans une perspective d'éducation globale. Aussi l'association se propose d'agir en étroite collaboration avec l'école publique, les parents, les institutions et associations poursuivant les mêmes buts.

L'association est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession. Elle s'engage à défendre les droits de l'enfant et de l'adolescent, les oeuvres péri et post scolaires.

Les activités organisées par l'association sont ouvertes à tous les enfants et adolescents aux conditions prévues au règlement intérieur. »

L'Association appartient au mouvement d'éducation populaire, elle n'est pas un simple prolongement du service public et ne s'inscrit pas dans une logique de marché.

Affiliée à la Fédération des Francas, l'ACL s'inspire du projet éducatif de cette dernière. Ainsi l'ACL vise à :

« Permettre à l'enfant de devenir un citoyen libre et responsable en participant à la construction d'une société plus démocratique et plus respectueuse de l'environnement. ».

De ce projet général découlent les objectifs suivants :

OBJECTIFS EDUCATIFS : Répondre aux besoins des enfants dans le domaine éducatif et culturel en portant notre attention sur la ségrégation que subissent les enfants des milieux socio-économiques les plus défavorisés.

OBJECTIFS SOCIAUX : Répondre à la demande des familles des milieux les plus divers en ayant comme objectif l'éducation du plus grand nombre d'enfants.

Nos méthodes d'organisation et nos activités sont pensées en fonction de cette demande, dans la perspective de la mise en place d'un véritable service permanent d'accueil des enfants, complémentaire à l'action de l'Ecole.

Ces objectifs nous amènent à préciser un certain nombre d'idées nécessaires à la mise en oeuvre de notre action.

L'EDUCATION GLOBALE

Il nous paraît important de promouvoir et de rechercher les moyens de mettre en oeuvre une éducation globale qui doit :

- viser à l'élévation du niveau culturel de l'individu et du niveau moyen de la société.

- être harmonieuse et faire appel à l'ensemble des techniques et des formes d'expression.
- tenir compte de la spécificité de la psychologie enfantine.
- être démocratique et viser à faire participer les enfants et les éducateurs à la préparation et à la conduite de l'action éducative.
- favoriser la coéducation permanente : parents, enseignants, animateurs, enfants.

LA LAICITE

La laïcité ne peut se définir uniquement comme une position de neutralité.

Une structure laïque est ouverte à tous les enfants. Elle ne peut et ne doit donner aucun enseignement doctrinal, politique ou confessionnel.

Il s'agit de mettre le jeune en état de décider de la contribution qu'il sera susceptible d'apporter à la construction de la société de demain.

Les principes de la laïcité ne peuvent être figés. Ils ont déjà évolué et continuent à le faire selon le développement du processus démocratique qui engage chacun d'entre nous dans ses rapports avec les enfants, mais aussi avec les animateurs et les organismes gestionnaires.

LA FORMATION

La formation est l'un des éléments essentiels du développement qualitatif et quantitatif de notre action.

La formation doit permettre à chacun de mieux assumer les responsabilités qui lui sont confiées.

Ces responsabilités, quelles que soient leurs différences et quelle que soit la spécificité de chacune, sont liées par une référence commune : l'enfant, l'éducation, l'action éducative.

Par ailleurs, la nécessité du travail en équipe exige que chacun connaisse bien son rôle et les relations qui existent entre sa fonction et celles qu'assument ses camarades.

La formation doit progressivement permettre à chacun d'assumer ainsi des fonctions nouvelles : elle doit s'envisager selon un processus de formation permanente et continue.

LE CENTRE DE LOISIRS OU DE VACANCES

Le centre de loisirs ou de vacances constitue le lieu privilégié de notre action. Ce doit être une base de rencontre, d'aventure maîtrisée par les enfants. Il ne peut être figé, il s'adapte à l'évolution de l'environnement.

Notre réflexion doit nous permettre de resituer clairement notre action "pour l'enfant", en mettant en relief les principes essentiels, comme :

- agir là où les besoins apparaissent.
- ne pas attendre que tous les moyens existent, et adapter notre projet pédagogique à chaque situation locale. Ce projet doit prendre en compte toutes les formes, toutes les situations d'animation enfance. Il doit être pris en charge par l'équipe d'animation.

Le centre de loisirs ou de vacances doit avoir recours à une pédagogie différenciée selon les groupes sociaux, les lieux, les moments, les enfants.

Il doit permettre :

- l'alternance entre activités "spontanées", de "libre choix" et "organisées".
- la succession entre activités et motivations individuelles, de petits groupes, d'équipes, du collectif.
- la répartition souple en groupes d'âge, d'intérêt, d'ateliers et même en groupes hétérogènes.
- la programmation d'activités établie non seulement avec les animateurs mais en projet commun avec les enfants.
- la possibilité pour les enfants d'assumer des responsabilités réelles et adaptées à leur niveau.

Le centre de loisirs doit promouvoir la pluralité des offres :

- d'accueil et de détente.
- d'apprentissage et de perfectionnement.
- le développement de la notion de relation sociale et de contenu pédagogique à la place de l'"activisme" et de la "technique".
- le développement des projets de groupes d'enfants.
- la recherche hors du centre, dans tous les milieux urbains et ruraux, dans la nature comme dans le monde du travail, dans la cité comme dans la vie du monde entier, des sujets de réflexion, de motivation et d'activités.
- l'évolution des espaces de jeux figés vers les espaces de jeux dynamiques.
- la mise en valeur des travaux et réussites collectives aussi bien que des travaux et réussites individuelles (pédagogie de la réussite).

Le projet éducatif de l'Association privilégie ainsi une pédagogie de la relation, de l'expérimentation et de la mise en situation, permettant l'acquisition des connaissances, des valeurs et des règles nécessaires à l'éveil de la curiosité, à l'ouverture d'esprit, à la tolérance et à la solidarité.

2 - LES ACTIVITES DE L'ACL

L'ACL situe son action sur l'ensemble de la Ville de Grenoble, assurant notamment une prise en charge des enfants sur plusieurs quartiers de la Ville.

Elle organise l'accueil des enfants tous les mercredis et tous les jours de vacances scolaires, assurant ainsi un complément indispensable à l'accueil dans le cadre scolaire.

L'ACL est une partie constituante du dispositif socioculturel Grenoblois, travaillant en partenariat avec la Ville de Grenoble.

Elle fonde son fonctionnement sur plusieurs axes essentiels :

- Organisation de centres de loisirs de plein-air, d'activités sportives, culturelles et scientifiques et de séjours avec hébergement avec un réseau de prise en charge qui lui est propre, mais dans lequel s'intègrent les associations et équipements qui le souhaitent.

- Elle joue un rôle d'association ressource, ouvrant l'ensemble de ses activités aux associations de quartiers, et répondant aux demandes de coopération formulée par ces mêmes associations.
- Elle répond aux demandes de la Ville concernant une demande ponctuelle ou permanente de gestion de centre de loisirs ou d'activités particulières.

L'ACL est une association grenobloise qui a développé et continue de développer en collaboration avec plusieurs communes de l'agglomération, un réseau de structures d'animation thématiques et de centres de loisirs fonctionnant en relation les uns avec les autres.

Cette situation, qui n'a pas été au départ une volonté de l'ACL, mais la conséquence de ses besoins importants en locaux, présente aujourd'hui de nombreux avantages :

- l'Association dispose d'une capacité d'accueil importante et modulable, et de locaux régulièrement entretenus et mis aux normes de sécurité, ce qu'elle ne pourrait assumer seule, sans l'investissement des communes partenaires. Sur le plan de la gestion, l'association bénéficie ainsi d'économies d'échelle qui lui permettent de proposer une gamme étendue d'activités. N'étant pas spécifique à une zone géographique, l'association peut accéder à une diversité de population qui lui permet d'atteindre l'un de ses objectifs fondamentaux qui est la lutte contre l'exclusion sociale et urbaine.
- la Ville de Grenoble peut bénéficier ainsi d'une capacité d'accueil très largement supérieure à la capacité offerte par les seuls équipements de plein-air dont elle dispose, sans supporter aucun coût d'investissement ou d'entretien.
- les communes partenaires, peuvent faire fonctionner un centre de loisirs sur place, même avec un nombre restreint de participants, et ceci au meilleur coût.
- Les familles accèdent à une plus grande diversité dans le choix des lieux d'accueil et des propositions d'activités.

La spécificité de l'ACL peut être résumée ainsi :

- L'ACL est capable d'assurer à ses adhérents des services dans la durée, dans la diversité et pour toutes les tranches d'âges. Elle propose une gamme étendue d'activités à caractère sportif, scientifique ou culturel avec un niveau de fréquentation suffisant pour assurer aux utilisateurs la continuité du service toute l'année ou selon sa nature pour une saison complète, avec une variété étendue de tranches d'âges.
- A Grenoble, l'ACL situe son action sur l'ensemble des quartiers, et dans l'agglomération, collabore avec 7 communes pour organiser 8 centres de loisirs et un nombre variable, suivant les périodes, de séjours avec hébergement. Cet ensemble est conçu comme une entité fonctionnant en réseau permettant une réelle mixité sociale au sein d'une variété étendue de sites et donc d'activités.
- L'ACL, en développant ses activités, a atteint une dimension qui lui a permis de se doter de moyens techniques et logistiques performants.

3 - LA VIE INSTITUTIONNELLE

Depuis sa création, et plus particulièrement depuis les années 60, l'ACL connaît une vie associative riche. L'engagement des familles au Conseil d'Administration n'est pas liée à la gestion d'un équipement, mais bien à la poursuite des buts premiers de l'association, c'est-à-dire l'organisation de loisirs éducatifs pour les enfants à partir de 3 ans.

Le Conseil d'Administration est le lieu où se discutent les grandes orientations de l'Association, mais où l'on parle également de tous les problèmes de fonctionnement au quotidien, de toutes les propositions d'amélioration de l'accueil ou d'activités nouvelles.

Pour conserver cette dynamique, l'association a toujours souhaité gérer elle-même la totalité de son personnel. Les contraintes de cette politique sont compensées par la garantie que le conseil d'administration est bien le lieu décisionnaire de l'association.

III - LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Tout en poursuivant le développement de son fonctionnement actuel, l'ACL souhaite mettre l'accent plus particulièrement sur les projets suivants :

1. Projets nouveaux ou renforcement de projets existants

- Collaboration avec les Centres sociaux

Une collaboration avec les centres sociaux pourrait nous permettre d'améliorer notre réseau de prise en charge des enfants en améliorant le maillage de la ville. Notre collaboration avec le foyer restaurant pour personnes âgées « Pinal » entre dans cette politique en nous permettant de disposer d'un lieu d'accueil pour les enfants dans un secteur qui ne dispose pas d'équipement de quartier. En échange, l'ACL propose des lieux extérieurs à l'agglomération propices à l'organisation d'activités de plein air pour les personnes âgées (pique-niques et activités diverses).

Nous souhaitons également développer des activités permettant les rencontres intergénérationnelles.

- Une meilleure intégration dans le réseau socio-culturel grenoblois

Une meilleure intégration de l'association au sein du réseau socioculturel grenoblois favoriserait la mixité sociale et le développement d'un réseau de prise en charge au plus près de la population.

L'accueil de publics nouveaux passe nécessairement par une collaboration avec les associations et équipements de quartiers car l'accès aux activités de l'ACL est difficile pour les familles socialement et/ou culturellement défavorisées.

Pour inscrire des enfants dans nos activités, il faut anticiper le besoin de prise en charge sous peine de ne plus trouver de place. Il est préférable de disposer d'un chéquier et de savoir lire des formulaires d'inscriptions

relativement complexes si l'on veut inscrire les enfants par courrier. En effet, malgré nos efforts, la centralisation des inscriptions reste forte.

Le niveau relativement élevé de la tarification constitue également un obstacle évident pour accéder à nos activités. Or les associations de quartiers peuvent avoir accès à des financements spécifiques dont l'ACL ne bénéficie pas.

Pour l'ACL, la mixité sociale est favorisée par un travail en coordination avec les associations et équipements de proximité qui bénéficient de la confiance des familles et par une tarification ou une aide à la famille accrue.

- Accueil des enfants handicapés

L'ACL souhaite continuer à développer dans ses centres l'accueil des enfants handicapés, et aider les familles de ces enfants à trouver les financements indispensables pour permettre cet accueil en continu.

- Participation à des réalisations ponctuelles ou non à la demande de la Ville.

L'expérience et la logistique dont bénéficie l'ACL peut être mise à disposition de la Ville pour l'organisation ou la gestion d'activités ponctuelles ou permanentes.

3. Echange de pratiques, réflexion collective et développement d'actions communes avec différentes associations.

Ce rapprochement pourrait créer des effets qualitatifs de dynamisation de chaque acteur associatif qui peut à la fois apporter et recevoir. Cet objectif constitue un axe important de l'action de l'ACL à Grenoble. Le poste financé par la Ville de Grenoble dans le cadre du Contrat Temps Libre trouverait ainsi une évolution naturelle liée à l'action coopérative déjà engagée depuis 1999.

4. Concertation avec la Ville pour faciliter l'accès des associations aux activités proposées par l'ACL.

Chaque année, en été, la capacité d'accueil de la Maison des Collines n'est pas toujours suffisante pour répondre à la demande des associations intéressées. Même si, pour l'instant, l'ACL a pu dégager des solutions de compromis, le risque potentiel de devoir refuser des enfants existe, alors que des solutions simples permettraient de résoudre le problème tout en enrichissant l'éventail de propositions faites aux associations.

5. Développement de l'intercommunalité dans le but d'améliorer la qualité et la diversité des activités.

La politique de l'ACL est fondée sur la collaboration avec les communes situées à l'intérieur de la Métro lorsque qu'elles sont en mesure de proposer des infrastructures d'accueil de proximité, le plus souvent pour les enfants d'âge maternel mais aussi pour les plus grands par la mise à disposition d'installations sportives (murs d'escalade d'intérieur, espaces sportifs de jeux collectifs, etc.). Nous recherchons également la collaboration avec les communes extérieures à la Métro car les activités de plein air imposent par définition un certain éloignement de l'agglomération.

La collaboration intercommunale nous permet également d'améliorer la qualité des activités en élargissant les périodes de fonctionnement et en participant au financement de postes d'animateurs professionnels. Cet aspect de la collaboration intercommunale est très important car une certaine professionnalisation est indispensable pour permettre l'organisation et le fonctionnement d'activités multiples et complexes.

Résultats attendus

Diversification accrue des activités par une évolution vers des thèmes scientifiques et techniques et corrélativement, diversification des lieux d'activités.

Amélioration de la qualité de l'accueil à tous les stades de prise en charge des enfants et des jeunes grenoblois en participant à une réelle action de solidarité sociale.

Parvenir à un financement stable des activités de l'association et à une meilleure lisibilité de notre action auprès des associations de quartier.

Evaluation

Le programme d'action de l'association sera appréhendé comme un processus continu d'apprentissage collectif et de recherche pluraliste de solutions aux problèmes sociaux et visera à constituer une connaissance partagée, une culture commune aux acteurs locaux, et à développer leur capacité d'expertise sur les problèmes traités (capacités de diagnostic, capitalisation des expériences, enseignements tirés des succès ou des échecs,...). L'évaluation sera par conséquent conçue comme un processus dynamique qui ne peut toutefois exclure l'utilisation d'indicateurs chiffrés.

L'évaluation visera également la plus grande transparence des actions menées, moyens engagés, flux financiers, résultats obtenus ainsi que la responsabilisation des différents acteurs. Cette dimension nécessitera l'utilisation d'éléments communs aux associations intervenant dans un même secteur et quantifiables: nombre de journées enfants, coût des activités, etc.